



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 107538

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le 11e sommet de l'Organisation internationale de la francophonie. En effet, il s'étonne que le gouvernement français n'ait pas proposé, lors du 11e sommet de l'Organisation internationale de la francophonie qui s'est tenu à Bucarest, l'admission de l'État d'Israël. En effet, la pratique de la langue française est au moins aussi répandue dans ce pays que dans les cinquante-cinq pays qui en font partie. Les critères religieux et politique étant exclus pour autoriser l'admission d'un pays à cette organisation, et compte tenu de la coopération constante de la France avec Israël dans les domaines scientifique et culturel, il lui demande de lui indiquer à quel moment la France recommandera l'admission de cet État à l'OIF.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107538

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10943